

# DÉLIBÉRATION

N° BS-2020-07

**OBJET:** Désignation délégué élu CNAS

Nombre de membres en exercice : 8  
Nombre de membres présents lors de la délibération : 8  
Nombre de membres ayant donné procuration : 0  
Date de convocation : 17/09/2020  
Date d'affichage : 17/09/2020  
Votes contre : 0  
Votes pour : 8  
Abstentions : 0

L'an deux mille vingt, le vingt-trois septembre,

Le Bureau Syndical dûment convoqué, s'est réuni au siège du SETA à Estang sous la présidence de **Monsieur Philippe SAUQUES**,

*Secrétaire de séance :* **Joël LABURTHE**

Membres présents : Philippe SAUQUES, Joël LABURTHE, Pascal TROTTA, Patrick NALIS, Marie-Claude MAURAS, Patricia FEUILLET-GALABERT, Bernard SOURBETS, Laurent PRENERON.

Membres absents et excusés : -

Monsieur le Président rappelle aux membres présents que le SETA est adhérent au Centre National d'Actions Sociales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif de portée nationale qui a pour objet, au titre de l'action sociale, l'amélioration des conditions de vie des personnels des collectivités territoriales, EPCI et autres structures éligibles, et de leurs familles.

A cet effet le CNAS propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques réduction,...).

Au titre de cette adhésion, le SETA est tenu de désigner un représentant de l'assemblée des élus appelé "délégué local des élus".

**Où l'exposé de M. le Président, et après en avoir débattu, Philippe SAUQUES est désigné "délégué local élu" pour représenter le SETA au CNAS à l'unanimité des membres présents.**

Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits

Le Président,  
Philippe SAUQUES

